

Cauvaldor | PLUiH

LACAVE



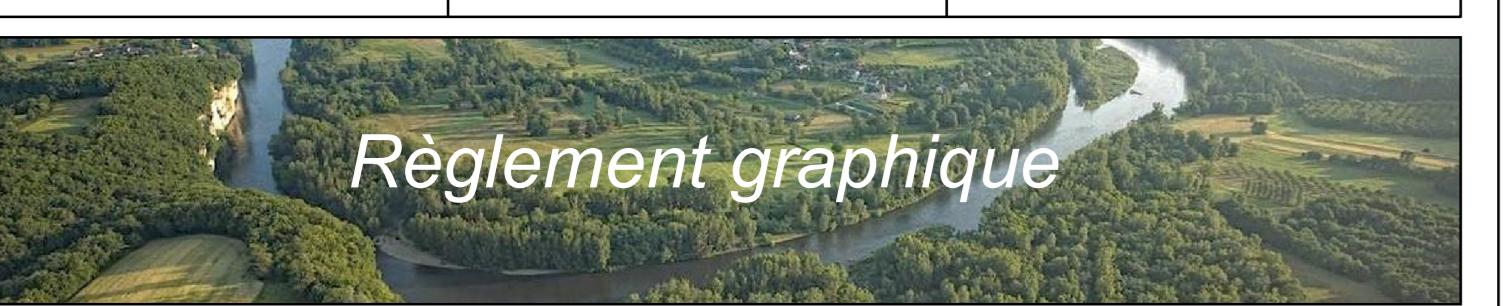
Code INSEE : 46144

Entité paysagère : Vallée de la Dordogne

Armature territoriale : Maillage

Bassin de cohésion territoriale : Souillac

Arrêt	Enquête publique	Approbation
22 avril 2024		



Règlement graphique

LEGENDE

Fond de carte

- Bâti cadastral
- Parcelaire cadastral
- Cours d'eau
- Domaine public

Plan de prévention des risques naturels d'inondation Dordogne (Périmètre extérieur)

Plan de prévention des risques naturels multirisques de Rocamadour (Périmètre extérieur)

Périmètre de protection autour des monuments historiques

Zone urbaine

Ub : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité. Centres-bourg et centres anciens des villages, hameaux anciens denses.

Up : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité

Ub : Zones urbaines anciennes et/ou polygéniques de moyenne densité. Faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens lâches

Uc : Zones urbaines résidentielles, pavillonnaires et récentes à faible densité

Ux : Zones d'activités d'intérêt communautaire. Autres zones d'activités existant à la date d'approbation du PLUiH

Ul : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique existantes

Uep : Zones d'activités, d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes

Zone à urbaniser ouverte

TAU : Zones à urbaniser tendant vers une zone Ub. Greffes sur faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens

TAU : Zones à urbaniser tendant vers une zone U. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires

TAUx : Nouvelles zones d'activités économiques

TAUx : Nouvelles zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique

TAUep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes

Zone à urbaniser fermée

TAU : Zones à urbaniser tendant vers une zone Ub, présentement fermée. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires

TAUx : Zones futures d'activités économiques, présentement fermée

TAUlx : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique fermée

TAUlep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes, présentement fermée à l'urbanisation

Zone agricole

A : Zones à vocation agricole

Ap : Zones agricoles à préserver

Alt : Zones agricole à vocation de loisirs et d'accueil touristique

Ast : STECAL en zone agricole. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones agricoles

Zone naturelle

N : Zones à vocation naturelle

Np : Zones naturelles à préserver

Nlt : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique

Nltc : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique. Campings

Nst : STECAL en zone naturelle. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones naturelles

Nc : Zones naurelles d'emprise des carrières actuelles selon le schéma départemental des carrières

Ner : Zones naturelles définies pour accueillir de la production d'énergie renouvelable

Prescriptions

Changement de destination

Petit patrimoine (L151-19)

Eléments de paysage (L151-23)

Linéaires commerciaux

Emplacements réservés

OAP Sectorielle niv.1

OAP Sectorielle niv.2

OAP Dordogne

La présente note vise à informer les lecteurs du plan de zonage sur l'importance des pièces écrites contenues dans les tomes 3 et 4 du dossier. Elles fournissent des informations complémentaires essentielles pour la compréhension et l'application des dispositions réglementaires.

Le Tome 3 contient les documents détaillant :

- Les règlements de zones

- Changements des destinations

- Petit patrimoine

- Emplacements réservés

- STECAL

Le Tome 4 contient les documents détaillant :

- OAP sectorielles n° 1 et 2

- OAP Trame Verte et Bleue

- OAP Dordogne

- OAP Paysage Patrimonial

Le Tome 6 contient les plans de Servitudes d'Utilité Publique :

- AC1 : Protection des monuments historiques

- AC2 : Sites inscrits et classés

- AC3 : Sites Natura 2000 et de Bonnefond

- AC4 : Sites Patrimoniaux Remarquables

- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels

- TI1 : Portection du domaine public ferroviaire

- T4 et T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage

